

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°56 DU 05/07/2023

Objet : Arrêté de circulation de l'entreprise Giammatteo Réseaux

Le Maire de la Commune de MONTELIER (Drôme),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-21-1,
Vu l'Arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié et consolidé au 15 avril 2023,
Vu le code pénal, notamment les articles 131-12 à 131-18 ;

Considérant la demande datée du 22/06/2023 de l'entreprise Giammatteo Réseaux,
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,
Considérant qu'afin d'intervenir sur des travaux, l'entreprise a besoin de mettre en place une nacelle sur la rue du château, il y a lieu de réguler la circulation,

ARRETE

Article 1er. -

Le stationnement de la nacelle est effectif du 12/07/2023 à 8h au 13/07/2023 à 17h sur la rue du château sur la portion de route à partir de l'intersection avec la RD538 jusqu'à 15m à l'est sur le territoire de la commune de Montélier. Pendant la durée des travaux, la circulation est réglementée de la façon suivante :

- La circulation est interdite dans les deux sens sur cette voie.

Article 2. -

Conformément à la réglementation en vigueur, les panneaux prévus sont implantés au droit et de part et d'autre du chantier par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise assure pendant toute la durée du chantier : la maintenance de la signalisation et contrôle de son implantation (en cas d'orage, de vent, de vandalisme).

L'entreprise est chargée de communiquer auprès des voisins de la gêne occasionnée.

Article 3. -

Monsieur le Maire,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chabeuil,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

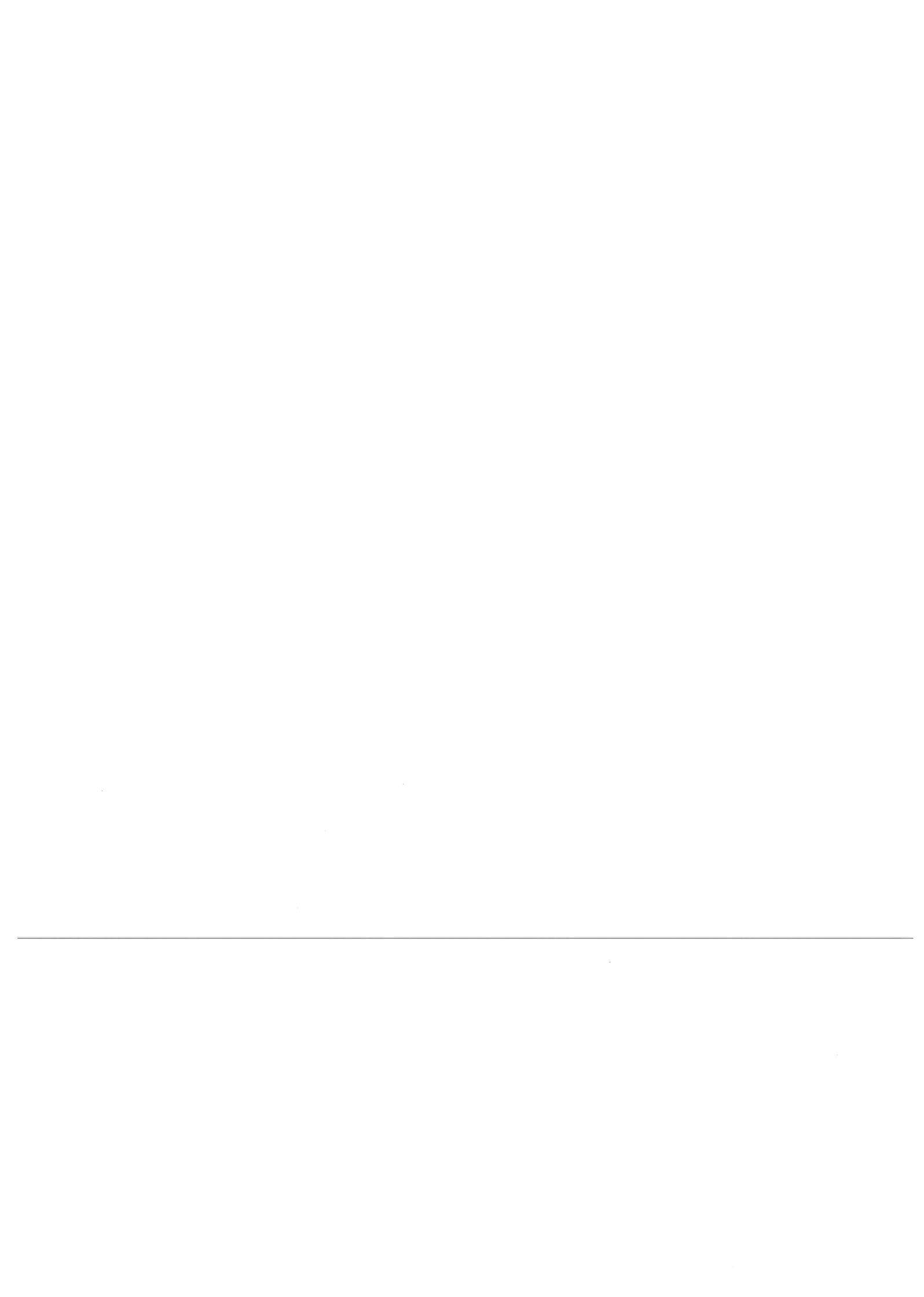
Fait à Montélier le 05/07/2023

Le Maire



Bernard VALLON

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêté de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3 style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</h3>	<p style="margin: 0;">802285125</p>  <p style="margin: 0;">N° 14024*01</p>
--	---	---

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SOULTOINE** Prénom : **Fardat**
Dénomination : **GIAMMATTEO-RESEaux** Représenté par :
Adresse Numéro : **223** Extension : Nom de la voie : **Henri Poincarré**
ZI L'ARMAILLER
Code postal **2 6 5 0 0** Localité : **BOURG LES VALENCE** Pays : **France**
Téléphone **0 4 8 1 3 9 0 2 7 2** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **f.soultoine@giammatteo-reseaux.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

MAIRIE de MONTELIER

Prénom :

Nom de la voie : **22e JUN 2023**

ARRIVÉ

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue du Chateau**
Code postal **2 6 1 2 0** Localité : **MONTELIER**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **DEMANDE STATIONNEMENT NACELLE A L'ANGLE DE 15 AVENUE DE PROVENCE ET RUE LE VILLAGE**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **1 2 0 7 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **2**

Réglementation souhaitée

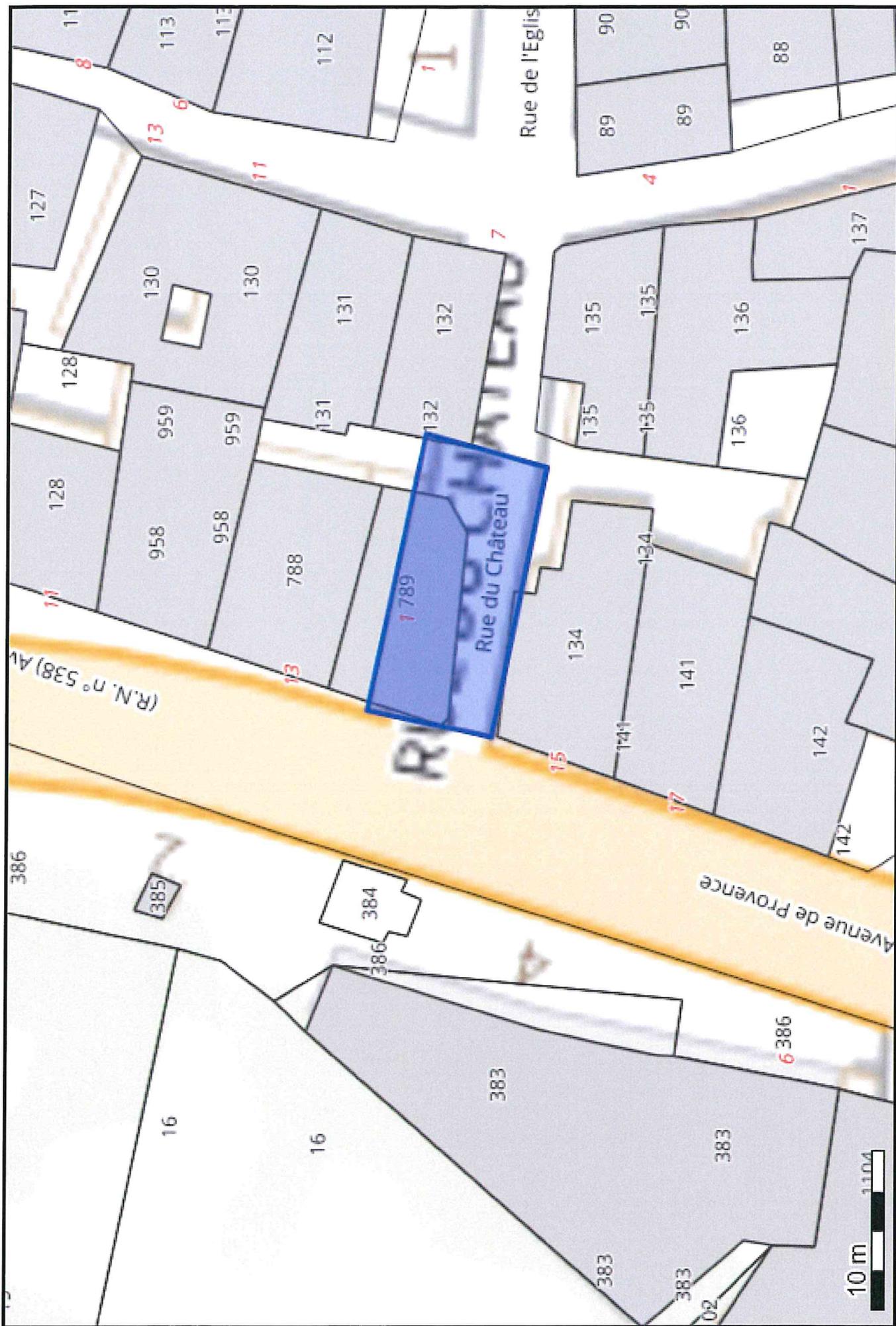
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **2** Date de début de réglementation **1 2 0 7 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



(44.938220 5.027366);(44.938188 5.027589);(44.938119 5.027562);(44.938150 5.027345);(44.938220 5.027366);

